

JOURNEE D'AUTOMNE

(Minimes - Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors)

PRÉAMBULE

Afin de

1. Proposer aux minimes, cadets, juniors, espoirs et seniors **une compétition par équipes** qui re-mobilise l'ensemble des forces vives de nos clubs et qui incite ces derniers à *renouveler rapidement les licences* de leurs adhérents ;
2. fonder **une démarche collective dès le début de la saison** et favoriser l'intégration des nouveaux licenciés ;
3. proposer une compétition qualificative à l'ensemble des critères et championnats de l'automne (critériums de spécialités, championnats de relais, interclubs ES-JU et CA-MI),

2501 Nature de la Compétition

2501.1 La FFA délègue aux Ligues Régionales (qui peuvent déléguer aux Comités Départementaux) l'organisation de la Journée d'Automne.

2501.2 La Journée d'Automne sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA

2501.3 Seules les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer aux Championnats Nationaux Interclubs.

2502 Épreuves

2502.1 La Journée d'Automne se déroulera sur une journée.

2502.2 *Programme et possibilités de participation*

2502.2.1 Le programme complet des épreuves de tous les championnats nationaux Interclubs (Espoirs-Juniors et Cadets-Minimes) doit être proposé dans chaque centre.

2502.2.2 Chaque athlète est autorisé à disputer au maximum quatre épreuves et ce pour l'ensemble de la compétition et un relais.

2502.2.3 Les cadets et les minimes ne peuvent participer qu'aux épreuves ouvertes à leur catégorie.

Tous les athlètes lancent les engins de leur catégorie respective et franchissent les haies (distance et hauteur) de leur catégorie.

La participation des athlètes mutés (y compris les « nouveaux arrivants » et étrangers) n'est pas limitée.

2502.3 Règlements Techniques des épreuves.

Les montées de barre et les planches pour le triple saut sont celles reprises dans les dispositions techniques des interclubs Cadets-Minimes, à savoir :

• Saut en hauteur

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf

en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de la FFA. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix mais, en cas de réussite, sa performance sera ramenée à la hauteur conforme au barème ci-dessus pour toute cotation.

Masculins

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm, puis 1.50 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.95 m, puis de 3 en 3 cm.

Féminines

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 5 cm., puis 1.30 et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.55 m, puis de 3 en 3 cm.

- Saut à la perche

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de la FFA. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur (Art. 1902.4.6), lorsqu'un concurrent restera seul en compétition.

Masculins

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles), puis : 2.20 m - 2.40 m - 2.60 m - 2.80 m - 3.00 m - 3.20 m - 3.40 m - 3.60 m - 3.80 m 4.00 m et, ensuite, de 10 en 10 cm.

Féminines

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite 1.80 m - 2.00 m - 2.20 m - 2.40 m - 2.60 m - 2.80 m - 3.00 m et de 10 en 10 cm.

- Triple saut

Masculins

La planche d'appel sera normalement située à 11 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 m, voire à 7 m. Mention devra alors être faite sur la feuille de composition d'équipe.

S'il n'existe pas de planche fixée à 9 ou 7m, il en sera figuré une par une bande blanche large de 20 cm faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine, ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

Féminines

Mêmes dispositions que pour les Masculins à l'exception des planches qui seront respectivement situées à 9 m ou 7 m.

Modalités de classement

Les performances de chaque athlète d'une équipe sont cotées à la Table Internationale de l'IAAF.

Dans tous les cas : forfait, abandon, non classé ou disqualification, aucun point ne sera marqué

Les meilleures performances sont additionnées dans les conditions propres à chacune des divisions. Des classements nationaux seront établis sur la base des meilleurs totaux réalisés.

Des classements au niveau du centre de compétition, du comité départemental et de la ligue régionale peuvent être établis. Le classement national pour chacune des divisions sera consultable sur le site www.athle.com.

2503 Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

2504 Dispositions diverses

Articulation avec les autres compétitions

La journée d'automne sert de phase qualificative aux Critériums de Spécialités (sauts, lancers, et haies hautes). Pour le calcul, il sera pris la performance d'au moins un jeune (MI, CA, JU ou ES).

Les bonifications reprises à la réglementation des finales seront appliquées.

Catégories	Hauteur	Longueur	Triple saut	Perche	Haies
Minimes F	+ 9	+ 30	+ 45	+ 45	+3''00
Cadettes	+ 6	+ 20	+ 30	+ 30	
Juniors F	+ 3	+ 10	+ 15	+ 15	
Minimes M	+ 15	+ 45	+ 60	+ 60	+1''20
Cadets	+ 10	+ 30	+ 40	+ 40	
Juniors M	+ 5	+ 15	+ 20	+ 20	

La journée d'automne servira également de tour qualificatif aux Championnats interclubs CA-MI et ES-JU, Nationaux et Promotion. **Les Clubs opérant en N1 des Championnats Nationaux Interclubs ne peuvent pas participer aux Interclubs Promotion.**

Pour les autres clubs, les choix entre les Interclubs Promotion et les interclubs nationaux de même catégorie d'âge devront être indiqués avant le début de la première épreuve.

Pour les catégories concernées (MI, CA, JU et ES), les clubs devront indiquer, pour chacun de leurs athlètes, les deux épreuves en prendre en compte pour les interclubs jeunes (une course et un concours ou deux concours),

Les troisièmes ou et les quatrièmes épreuves éventuelles devront être rentrées HC pour ces interclubs concernés. Ainsi elles ne seront pas prises en compte dans les résultats des interclubs.

Note : Les relais éventuels des catégories CA, JU et ES ne seront pas pris en compte dans les résultats des interclubs jeunes dans cette phase qualificative.

Enfin, les performances réalisées lors de la journée d'automne seront prises en compte pour la qualification aux Championnats Nationaux Hivernaux de Lancers Longs.

En outre, lors de cette compétition, ainsi que pour le tour qualificatif des critères, des relais et des interclubs jeunes, la participation des athlètes mutés et étrangers n'est pas limitée.